

Accompagnement des seniors en Languedoc-Roussillon

Trois régimes de sécurité sociale
signent pour une politique concertée



CONFERENCE DE PRESSE DU 12 JANVIER 2010

Contacts Presse

CRAM Languedoc-Roussillon
Rodolphe TASTEVIN – Responsable de la communication
Tél : 04 67 12 92 21 – Mèl : rodolphe.tastevin@cram-lr.fr

MSA Languedoc et Grand Sud
Sylvie PARENTI – Chargée de communication
Tél : 04 67 34 80 91 – Mèl : parenti.sylvie@languedoc.msa.fr

RSI Languedoc-Roussillon
Sophie CORNUT – Chargée de communication
Tél : 04 67 13 77 64 – Mèl : sophie.cornut@lr.le-rsi.fr



Sommaire

- ↪ Communiqué de presse
- ↪ Un contexte : le vieillissement de la population
- ↪ Une action commune
- ↪ Exemples d'accompagnement
 - ✓ Aides aux aidants
 - ✓ Témoignages d'aidants
 - ✓ Aides aux vacances
- ↪ Actions développées par les organismes et ouvertes à tous
- ↪ Présentation des trois organismes partenaires
 - ✓ CRAM
 - ✓ MSA
 - ✓ RSI



Communiqué de presse

Accompagnement des seniors en Languedoc-Roussillon : trois régimes de sécurité sociale signent pour une politique concertée

Une convention tripartite

L'accroissement de l'espérance de vie, l'apparition plus tardive des incapacités, le renforcement de la prévention et de la promotion de la santé concourent à la construction d'offres de services multiples et partenariales.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de coopérations inter-institutionnelles représente un atout majeur pour répondre aux attentes des personnes âgées et/ou de leurs familles, et pour faciliter les relations entre les professionnels du secteur et ceci sur l'ensemble du territoire régional.

La convention signée entre la CRAM Languedoc-Roussillon (régime général), la Fédération MSA du Languedoc et la Caisse MSA du Grand Sud (régime agricole) et le RSI Languedoc-Roussillon (régime des indépendants), **affirme la volonté des trois organismes régionaux de sécurité sociale de s'appuyer sur une approche globale des problématiques du vieillissement pour une meilleure connaissance des besoins et des services et de réunir des moyens et des ressources pour décliner des actions décidées en commun** relevant des orientations de l'action sociale des organismes.

Des actions mutualisées

La coopération et la coordination des 3 organismes de sécurité sociale vont permettre de favoriser l'identification et l'accompagnement des personnes retraitées fragiles.

Première action significative : la plateforme d'aide aux aidants familiaux de l'Hérault mise en place par la CRAM en partenariat avec la CPAM, sera étendue aux ressortissants de la MSA et du RSI dès 2010.

D'autres projets sont à l'étude et seront présentés lors de la **conférence de presse du 12 janvier animée par les Directeurs des trois organismes** : M. Jean-Claude REUZEAU, Directeur de la CRAM Languedoc-Roussillon, M. Marc HÉLIÈS, Directeur Général MSA Languedoc (Gard, Hérault, Lozère), M. Renaud PUJOL, Directeur Général MSA Grand Sud (Aude, Pyrénées Orientales), M. Dominique GAREAU, Directeur du RSI Languedoc-Roussillon.



Un contexte

Le vieillissement de la population française se poursuit

La part de personnes de plus de 60 ans a considérablement augmenté au cours du 20ème siècle, de même que l'espérance de vie à partir de cet âge. La population âgée est désormais visible et la question de sa prise en charge est au cœur des politiques sociales.

Un vieillissement qui se dessine et qui va encore s'accroître

Ainsi, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en 2007, les plus de 65 ans représentaient 16,2% de la population de l'Hexagone contre 15% en 1994. La population de la France va vieillir très sensiblement au cours des prochaines décennies. À l'horizon 2050, selon l'Insee, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pourrait quasiment doubler, celui des personnes de 75 ans, tripler (pour atteindre 11,6 millions) et celui des 85 ans et plus, potentiellement concernées par une perte d'autonomie, pourrait être multiplié par quatre (1,3 millions en 2000 et 4,8 millions en 2050). La région Languedoc-Roussillon comptait au 1er janvier 2007, **2 565 000 habitants** dont **490 105 retraités** de plus de 65 ans, soit 16% de la population de la région.

*Quelques chiffres
par organisme*



Nombre de retraités :

- CRAM : 420 000
- MSA : 231 581 (Caisse MSA du Grand Sud : 108 747
Fédération du Languedoc : 122 834)
- RSI : 81 690



Nombre de bénéficiaires ayant obtenu une aide

- CRAM : 13 000
- MSA : 4 169 (1 700 Grand Sud et 2 469 Languedoc)
- RSI : 2 382

*Indicateurs
de précarité*



Bénéficiaires de la CMU de base en Languedoc-Roussillon (au 1/01/2008) :
63 544 (soit 2 % de la population de la région)



Bénéficiaires de la CMU complémentaire en Languedoc-Roussillon (au 1/01/2008) :
246 447 (soit 9 % de la population de la région)



Bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (au 1/01/2008) :
34 936 soit 7,1 % des plus de 65 ans du Languedoc-Roussillon

Une action commune

Dans ce contexte, il convient de mutualiser les forces aujourd'hui réparties entre les organismes tels que la CRAM, la MSA, le RSI, en créant une offre de service commune « inter régimes », plus large et plus solide au profit des personnes âgées les plus fragilisées. Cette mise en oeuvre de coopérations inter institutionnelles représente un atout majeur pour répondre aux attentes des personnes âgées et/ou de leurs familles et pour faciliter les relations entre les professionnels du secteur sur l'ensemble du territoire régional.

Par la convention de partenariat, la CRAM, la MSA et le RSI entendent donc affirmer leur volonté :

- ➡ d'une approche globale des problématiques du vieillissement pour une meilleure connaissance des besoins et des services,
- ➡ de réaliser des actions menées conjointement en déclinaison de la convention nationale

En conséquence, la convention de partenariat traite de la coopération dans les domaines :

- ➡ des actions pour accompagner le parcours de vie à la retraite,
 - ➡ du développement des services aux personnes et de la qualité de leurs interventions,
 - ➡ des actions de prévention de la perte d'autonomie,
 - ➡ de la qualité de l'accompagnement des personnes retraitées fragiles.



Exemples d'accompagnement

Aides aux aidants

La plateforme d'aide aux aidants familiaux propose ses nouveaux services sur le département de l'Hérault

Ce service s'adresse aux personnes qui accompagnent à domicile un membre de leur famille

- ✓ personne âgée dépendante ;
- ✓ personne atteinte d'affection de longue durée ou de maladie chronique (maladie d'Alzheimer ou apparentée...) ;
- ✓ personne invalide ou adulte handicapé.

... et qui ressentent le besoin d'être aidées et soutenues.

La plateforme mise en œuvre initialement, à titre expérimental, par la CRAM du Languedoc-Roussillon et la CPAM de Montpellier, sera prochainement ouverte à tous les aidants familiaux de l'Hérault, quels que soient leur âge ou leur régime d'appartenance (CRAM/MSA/RSI).

Cette plateforme vise à informer, accompagner et soutenir tout aidant familial de personne à domicile, dès lors que cet aidant réside dans l'Hérault.

Dans le cadre de cette plateforme, chaque bénéficiaire potentiel se voit proposer :

- ✓ un entretien avec un conseiller en prévention santé ou une assistante sociale pour évaluer ses besoins ;
- ✓ des actions d'accompagnement adaptées : aide ménagère à domicile, aide aux courses et à la préparation des repas, soutien psychologique, participation à des groupes d'échange et d'information, etc.

Pour contacter la plateforme, il suffira, dès l'ouverture du dispositif aux ressortissants de la MSA et du RSI, de composer le **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou de se rendre à l'Espace Seniors situé à Castelnau le Lez (245 chemin du Mas de Rochet).

L'aidant sera alors immédiatement orienté vers un professionnel pour l'informer et l'accompagner.



Exemples d'accompagnement

Témoignage d'aidants

J D et J L D

Couple d'aidants résident de l'Hérault ayant requis l'anonymat

"C'est en Octobre 2009, dans le quotidien "Midi Libre" que nous avons été interpellés par un encart de la CRAM (34 - Hérault) concernant une plateforme d'aide aux aidants familiaux avec un numéro de téléphone pour se rapprocher de ce service. Dans la même journée, le contact a été pris et la mise en place s'est faite par le déplacement à notre domicile, d'une assistante sociale de la CRAM (Béziers) pour une étude et un montage de plan d'aide avec les aidants familiaux en rapport avec la dépendance de la personne concernée.

Cette demande concerne ma belle-mère âgée de 97 ans 1/2 vivant à notre domicile depuis 7 ans, dépendante à 100 % avec des aides ponctuelles (APA), très appréciées mais malheureusement insuffisantes pour nous permettre du repos et de l'évasion. Avec la mise en place de cette aide, organisée avec un prestataire de service pour certains samedis et week-end (durée 2 mois).

Quelle bouffée d'oxygène "moralement et physiquement" et beaucoup de satisfaction avec cette aide temporaire, qui à ce jour est terminée.

Encore une fois merci pour ce grand soulagement même trop court. Nous souhaitons que ce témoignage puisse être le départ d'une aide durable pour beaucoup de personnes dans notre cas."



Exemples d'accompagnement

Témoignage d'aidants

JL

Personne retraitée résidant dans le Biterrois

"J'ai obtenu en fin d'année une aide. Une jeune fille mandatée par SESAM 34 est venue à mon domicile, pour accompagner mon épouse, la promener, dialoguer, faire quelques courses...

Bénéfique pour mon épouse qui a trouvé pour quelques heures auprès d'une jeune fille qui était un peu sa fille, paix et détente. Bénéfique pour moi ôtant de mes épaules le poids des soucis de tous les instants, rompant le huis clos crée par la maladie, me permettant de respirer un peu, de récupérer.

Si cette aide pouvait être reconduite, cela serait mon voeu le plus cher car physiquement, moralement, l'aidant perd au cours des années (j'ai 76 ans et quelques problèmes de santé maintenant) toute énergie face à une maladie irrémédiable, désespérante. Battu d'avance, comment lutter ? Seul c'est impossible. Votre aide est vitale"



Exemples d'accompagnement

Aides aux vacances

Le programme « Seniors en Vacances » est promu par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et mis en œuvre localement grâce au développement de partenariats, notamment avec des Caisses de Retraite.

Dans ce contexte, les partenaires de la convention tripartite proposent de développer en 2010 un programme d'aide aux vacances destiné aux retraités les plus fragilisés, en partenariat avec l'ANCV et un porteur de projet local (CCAS ou maison de retraite).

En effet, plus de 45 %* des personnes âgées de 65 ans et plus ne partent pas en vacances pour des raisons économiques, des soucis de santé ou tout simplement par crainte de quitter leur domicile ou de laisser leur conjoint dépendant. Le « programme seniors » a pour objectif de faciliter les départs en vacances des retraités les plus fragilisés socialement avec pour vocation de créer du lien, d'offrir du bien être et de rompre la solitude.

Ce séjour de vacances en groupe sera proposé en formule tout compris (hors transports) : pension complète, activités en journée, soirées animées, excursions. Il sera organisé en France hors période de vacances scolaires d'été (juillet et août). Le séjour pourra être proposé avec une thématique transversale aux différents domaines d'intervention à savoir : l'aide aux aidants familiaux, les actions de prévention (bien vieillir), la situation de veuvage (sur le chemin du deuil,...).

Au-delà de la participation financière proposée par l'ANCV aux seniors, l'organisation logistique sera prise en charge par les partenaires (recensement des personnes intéressées, information, transports,...) et les retraités pourront, en fonction de leur situation personnelle, bénéficier d'un complément de financement de la part de leur organisme de retraite au titre de l'action sociale.

** Enquête de l'Agence Nationale des Chèques Vacances conduite par l'institut BVA et menée en novembre 2008*



Accompagnement des seniors en Languedoc-Roussillon

Actions développées par les organismes et ouvertes à tous

CRAM...

Groupes d'expression et de soutien à destination des Aidants familiaux de personnes âgées dépendantes

Objectifs principaux

Prévenir l'épuisement de l'aidant, prévenir les situations de maltraitances,
Comprendre l'aidé, rompre l'isolement...
Prendre en compte la santé des aidants et éviter les placements d'urgence

Public concerné

Les aidants naturels (famille, entourage) de personnes dépendantes (quelque soit la pathologie) ou en perte d'autonomie.

Animation

Co-animée par une assistante sociale (du service social CRAM) et un psychologue de l'association France Alzheimer

Actions

6 ont eu lieu en 2009
7 sont prévues pour 2010

Retrouvez le fil de la mémoire : ateliers « Mémoire »

Objectifs principaux

Stimuler et entretenir sa mémoire

Public concerné

Personnes de plus de 50 ans concernées par les problèmes du vieillissement dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées Orientales

Animation

Animée par une personne bénévole formée à la méthode par un animateur spécialisé

Actions

11 ont eu lieu en 2009
12 sont prévues pour 2010



Accompagnement des seniors en Languedoc-Roussillon

Actions développées par les organismes et ouvertes à tous

CRAM...

Aptitude physique, vieillissement et santé

➔ **Objectifs principaux**

Améliorer la qualité de vie par une approche bio-psycho-sociale qui s'appuie sur l'activité corporelle comme support de mobilisation des aptitudes

➔ **Public concerné**

Personnes en perte d'autonomie âgées de 65 ans et ayant eu au moins une chute accidentelle dans leurs antécédents

➔ **Animation**

2 animateurs en Activité Physique Adaptée (APA)

➔ **Actions**

En 2010, mise en place de 5 ateliers Posture, Équilibration, Motricité et Éducation pour la santé PEM-ES)



Accompagnement des seniors en Languedoc-Roussillon

Actions développées par les organismes et ouvertes à tous

MSA...

Aide aux aidants

➡ **Objectifs principaux**

Permettre aux aidants d'assumer leur rôle en préservant leur équilibre et leur qualité de vie
Préserver le bien-être de la personne âgée en perte d'autonomie

➡ **Public concerné**

Aidants familiaux d'une personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie

➡ **Animation**

Travailleurs sociaux de la MSA

➡ **Actions**

En 2010, réalisation de 3 actions dans le Gard, l'Hérault et la Lozère

Ateliers du « Bien vieillir »

➡ **Objectifs principaux**

Apprendre à préserver son capital santé, maintenir une qualité de vie

➡ **Public concerné**

Personnes de plus de 50 ans concernées par les problèmes du vieillissement dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées Orientales

➡ **Animation**

Un travailleur social référent de la MSA formé à la méthode

➡ **Actions**

En 2010, réalisation de 25 ateliers



Accompagnement des seniors en Languedoc-Roussillon

Actions développées par les organismes et
ouvertes à tous

MSA...

Ateliers « PAC EUREKA » : ateliers mémoire

➔ **Objectifs principaux**

Stimuler et entretenir sa mémoire

➔ **Public concerné**

Personnes de plus de 50 ans, ressortissantes MSA ou autres concernées par les problèmes du vieillissement dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées Orientales

➔ **Animation**

Une personne bénévole formée à la méthode

➔ **Actions**

En 2010, réalisation de 16 ateliers



Accompagnement des seniors en Languedoc-Roussillon

Actions développées par les organismes et ouvertes à tous

RSI...

Perte d'Autonomie des Personnes Agées

➔ **Objectifs principaux**

Prévention de la perte d'autonomie
Optimisation des capacités fonctionnelles et posturales

➔ **Public concerné**

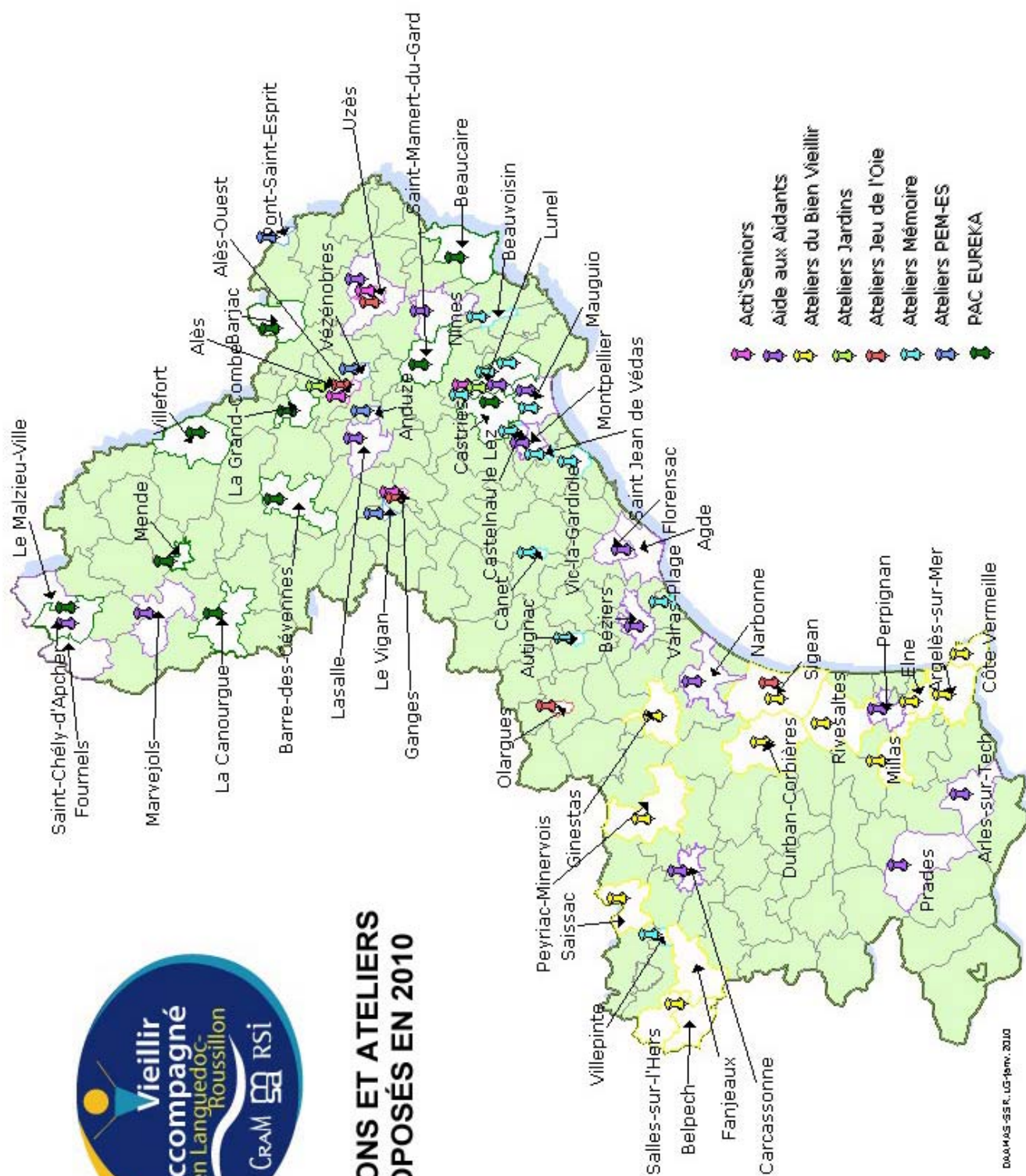
Les 60 ans et plus, dans les communes de la Région Languedoc-Roussillon

➔ **Animation**

Un animateur de l'association « Ma Vie »
En 2009 , des ateliers ont été mis en place dans les départements suivants :
Gard : Vauvert , St Hyppolite du Fort , Anduze , Quissac.
Lozère : Florac , Meyrueis , Quézac
Hérault : Sète , Clapiers , Bouzigues.



ACTIONS ET ATELIERS PROPOSÉS EN 2010



La CRAM du Languedoc Roussillon

La CRAM du Languedoc-Roussillon est un organisme de sécurité sociale chargé d'une mission de service public. Elle relaie, sur les cinq départements de la Région, les orientations des caisses nationales d'assurance vieillesse (CNAV) et maladie (CNAM).

Elle est au service des salariés, des retraités et des entreprises. Comme pour ces derniers, sa gestion relève du droit privé. Elle est placée sous l'autorité d'un Directeur, Jean-Claude Reuzeau. Son Conseil d'administration, établi sur une base paritaire, est essentiellement composé des représentants des partenaires sociaux. Il est présidé par Alain Cwick.

Au carrefour du sanitaire et du social, ses missions couvrent 3 champs d'activité : l'assurance retraite, l'assurance maladie et l'action sociale la prévention et la tarification des risques professionnels

**Dans le domaine de l'assurance retraite,
la CRAM...**

- ➡ **Enregistre et gère les comptes retraite des salariés** : réceptionne les déclarations annuelles de données sociales transmises par les employeurs et met à jour le compte individuel de chaque salarié,
- ➡ **Prépare et paie les retraites** : accueille, informe et aide les assurés à constituer leur demande de retraite. Assure le paiement des pensions,
- ➡ **Améliore la qualité de vie des retraités** avec pour priorité leur maintien à domicile par le financement d'aides individuelles.

La retraite en quelques chiffres (2008) :

- 12 agences de proximité
- 128 conseillers retraite
- 140 600 personnes reçues en agence et points d'accueil
- 2,7 milliards d'euros versés à plus de 440 000 retraités
- 192 798 appels téléphoniques reçus et traités.



La CRAM du Languedoc Roussillon

Dans le domaine de l'assurance maladie et de l'action sociale, la CRAM...

- ➔ **Accompagne les personnes fragilisées** : aide à l'accès aux soins, aux droits sociaux, au maintien dans l'emploi des assurés touchés par le handicap, la maladie ou l'accident.
- ➔ **Participe à la prévention des effets du vieillissement** : organise des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation à la santé.
- ➔ **Collabore à la politique régionale de santé** : contribue à la bonne répartition des équipements sanitaires et à la qualité des soins. Participe avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) à la gestion du risque hospitalier des établissements.

La maladie en quelques chiffres (2008) :

- 17 200 personnes accompagnées par le service social
- 48 sessions de prévention et de promotion de la santé
- 753 000 heures réalisées par des prestataires d'aide à domicile en faveur de 10 700 personnes.

Dans le domaine des risques professionnels, la CRAM...

- ➔ **Prévient les risques pour la santé au travail** : apporte aux entreprises conseils et soutien technique en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de travail (formation). Contribue à la réduction des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles. Finance des programmes de prévention.
- ➔ **Gère l'assurance « accidents du travail et maladies professionnelles »** : enregistre les déclarations d'accidents du travail et des maladies professionnelles et calcule le taux des cotisations des entreprises du Languedoc-Roussillon.

Les risques professionnels en quelques chiffres (2008) :

- 10 ingénieurs conseil de prévention et 20 contrôleurs de sécurité pour 2 750 interventions en entreprise
- 96 677 taux de cotisation notifiés

La MSA

C'est...

- ✓ Le régime de protection sociale de la population agricole salariée et non salariée,
- ✓ Un acteur engagé notamment sur les territoires ruraux,
- ✓ Une institution originale dans le monde de la sécurité sociale parce que les valeurs mutualistes de solidarité, de responsabilité et de démocratie lui donnent un fonctionnement spécifique, une différence positive

Son environnement

- ✓ Une population agricole et rurale diversifiée
- ✓ Un secteur agricole qui connaît de profondes ruptures
- ✓ Des territoires de vie demandeurs de services
- ✓ La prégnance de l'inter régimes dans le système et l'organisation de la sécurité sociale
- ✓ Des moyens contraints et une obligation de maîtrise médicalisée des dépenses de santé
- ✓ L'incidence de la réalité européenne

➡ La Mutualité Sociale Agricole, chargée de **gérer la protection sociale et familiale de l'ensemble de la profession agricole** (des exploitants, des employeurs, des salariés et de leurs familles) est un **guichet unique** pour ses assurés qui pourront trouver réponse à leurs questions relatives aux cotisations, prestations familiales, maladie, retraite ou invalidité. Outre sa mission de service public, la MSA a une **mission d'action sanitaire et sociale vers la population agricole**. Elle répond également aux besoins des professionnels de l'agriculture en matière de **santé-sécurité au travail**.

➡ L'aide pour la prise en charge de cotisations des personnes non salariées de l'agriculture et des employeurs de main d'œuvre s'inscrit depuis 2007 dans le cadre de l'Action Sanitaire et Sociale des Caisses de MSA.

➡ Si les aides économiques possibles relèvent de la compétence d'autres organismes, **l'accompagnement social est du domaine des MSA**, acteurs reconnus de l'action sociale. Pour réaliser cet accompagnement de l'exploitant, de l'entrepreneur, de leurs salariés et de leurs familles, la MSA dispose de professionnels, de compétences, de dispositifs et de méthodes d'intervention adaptées.

➡ La condition préalable à l'accompagnement est de **repérer les personnes en difficulté**. Pour cela des critères d'alerte permettent d'identifier des situations « non ordinaires » ou des problèmes qui peuvent être le signe d'une fragilité ou d'une difficulté profonde. Cette étape est d'autant plus utile qu'elle est conduite par des institutions partenaires, elles aussi en contact avec les agriculteurs et salariés agricoles et qui peuvent autant que de besoin **orienter les personnes vers les instances ou offres adaptées**.

La MSA

➔ Afin d'anticiper les évolutions démographiques défavorables avec la poursuite constante de la perte d'actifs en agriculture et la nécessité de se doter de moyens et de compétences indispensables à la réalisation de leurs objectifs et leurs missions les MSA se sont regroupées en Fédération, 1ère étape avant la fusion de 2010.

➔ C'est ainsi que l'Aude et les Pyrénées Orientales se sont regroupés en Fédération en janvier 2002. Devenue MSA Grand Sud depuis le 1er janvier 2010, elle est présidée par Claude Bertolotti et dirigée par Renaud Pujol.

La MSA Grand Sud

- ✓ emploie 380 salariés,
- ✓ verse 522 200 000 € de prestations
- ✓ appelle 155 400 000 € de cotisations

➔ Le 1er juin 2002, ce sont les MSA du Gard, de l'Hérault et de la Lozère qui ont mis en place la Fédération des Caisses du Languedoc aujourd'hui sous la présidence de Maurice Bonhomme et la direction de Marc Héliès.

La Fédération des MSA du Languedoc

- ✓ emploie 650 salariés,
- ✓ verse 820 300 000 € de prestations
- ✓ appelle 184 200 000 € de cotisations

Les Conseils d'Administration des trois MSA se sont prononcés pour une fusion en caisse pluri départementale. Le 1er avril 2010 marquera la naissance de la MSA du Languedoc.

➔ Tous les cinq ans, la profession agricole est appelée à élire ses délégués parmi ses pairs sur l'ensemble du territoire. Près de trois millions de personnes, exploitants, salariés, employeurs de main-d'œuvre et retraités désignent les représentants de leur protection sociale lesquels élisent ensuite, parmi eux, les 1 072 administrateurs des MSA départementales ou pluri départementales.

27 000

élus cantonaux bénévoles font vivre la démocratie sociale de la MSA par leur écoute et leur capacité à proposer des réponses aux besoins spécifiques des personnes vivant sur des territoires dont ils sont eux-mêmes issus.

Le mandat des élus sera renouvelé le **26 janvier 2010**.



Le RSI

Le Régime Social des Indépendants (RSI) est né le 1er juillet 2006 de la fusion des trois régimes de Sécurité Sociale gérant la santé et la retraite des Travailleurs Indépendants (AMP, AVA et ORGANIC). Aujourd'hui le RSI assure la protection sociale obligatoire de 4 millions de chefs d'entreprises, artisans, commerçants, industriels et professions libérales et de leurs ayants droit.

Le Régime Social des Indépendants est composé d'une Caisse nationale, de 28 Caisses régionales interprofessionnelles dont 2 dans les DOM, et de 2 Caisses dédiées aux professions libérales pour l'assurance maladie

Ses missions

- ✓ l'affiliation des nouveaux assurés
- ✓ le recouvrement de toutes leurs cotisations et le versement des prestations : maladie (médecine, hospitalisations, dentaire...), maternité, retraite de base, retraite complémentaire, invalidité-décès
- ✓ l'action sanitaire et sociale (prestations complémentaire santé, aide au maintien à domicile, aide au paiement des cotisations, secours direct, places en établissements...)
- ✓ la prévention santé et la gestion du risque
- ✓ le contrôle médical

Ses objectifs

➡ **La simplification des démarches administratives du chef d'entreprise**
En allégeant les procédures et en réduisant le nombre d'interlocuteurs, le RSI centralise toutes les informations concernant l'assurance maladie et l'assurance vieillesse du travailleur indépendant.

➡ **L'accompagnement du chef d'entreprise à chaque étape de sa vie professionnelle et personnelle.**
Le RSI accompagne le travailleur indépendant depuis la création de son entreprise jusqu'à la préparation de sa retraite en passant par la prévention des difficultés et des risques liés à sa profession, l'invalidité, le statut du conjoint collaborateur...

Depuis le 1er janvier 2008, le RSI est l'interlocuteur social unique des artisans et commerçants pour l'ensemble des cotisations et contributions sociales personnelles : en plus de l'assurance maladie-maternité, retraite et invalidités, décès, le RSI est le seul interlocuteur pour le recouvrement des cotisations d'allocations familiales et CSG- CRDS, auparavant effectué par les Urssaf.



Le RSI Languedoc-Roussillon

Avec ses 5 accueils (Mende, Nîmes, Montpellier, Carcassonne, Perpignan) et des permanences organisées toute l'année dans 21 villes de la région, la Caisse RSI Languedoc-Roussillon dont le siège est situé à Montpellier, est présente dans tous les départements. Elle est placée sous l'autorité d'un directeur, Monsieur Dominique GAREAU.

Le Conseil d'Administration du RSI Languedoc-Roussillon est composé de 36 membres élus en avril 2006 pour une durée de 6 ans. Les administrateurs des Caisses RSI sont tous des artisans ou des commerçants, qui exercent ou ont exercé une activité indépendante. Le président du RSI Languedoc-Roussillon est Monsieur Christian ROUQUETTE.

Quelques chiffres

180 000 artisans et commerçants dépendent de la Caisse, auxquels s'ajoutent 45 000 ayants droit, **soit 225 000 personnes.**

➡ Prestations versées en 2008 :

- Assurance maladie : 193 968 802,97 euros
- Assurance vieillesse : 354 534 235,49 euros

➡ Prestations versées en 2008 par l'Action Sanitaire et Sociale :

- 4 117 769,18 euros pour la retraite des artisans et des commerçants
- 53 170 281,48 euros pour la santé des artisans et des commerçants
- Nombre de collaborateurs RSI LR : 190 salariés CDI